



Lettre des administrateurs salariés de GRDF parrainés par la CFE ÉNERGIES



Lettre n° 30 - avril 2021

GRDF aura le 1^{er} juin une nouvelle Directrice Générale en la personne de Laurence Poirier-Dietz. Son parcours au sein du groupe ENGIE et ses vingt années d'expérience dans la distribution devraient lui donner tous les atouts pour relever de GRDF.

Le début de l'année a commencé par une météo plutôt clémente et une crise sanitaire toujours présente. Notre activité résiste bien à ce climat défavorable, l'arrivée retardée de la nouvelle Réglementation Environnementale 2020 (RE 2020) va nous permettre de passer l'année 2021 sans trop d'impact. Il reste beaucoup à faire pour assurer un texte législatif plus favorable aux gaz renouvelables.

La fondation GRDF, malgré la crise, a reçu beaucoup de sollicitations, de nombreux dossiers ont été sélectionnés.

Enfin le mois de mars est marqué par la journée internationale des droits des femmes et un réseau dédié aux femmes de GRDF « Vert Elles ».



La journée internationale des droits des femmes

Olympe De Gouges, pionnière pour l'égalité des sexes dans les institutions au 18^{ème} siècle, a créé la Déclaration des droits de la femme en 1791 en citant « *La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits* ». Son audace lui coûta la vie, elle fut guillotinée en 1793. Depuis ce premier pas vers la reconnaissance de la femme, en 1966 les femmes sont enfin

libérées de l'emprise de leur mari pour exercer une activité professionnelle. en 1983 Yvette Roudy, Ministre des droits de la femme, promulgue la loi sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes en entreprise.

Nous constatons hélas qu'en 2021, nous sommes encore loin de réaliser cette égalité ! D'autres lois sont venues conforter cette parité dans les Conseils d'administration, en obligeant un taux de 40 % de femmes dans les Conseils d'administration, et maintenant la volonté est de légiférer sur un taux de femmes de 30 % minimum dans les Comités exécutifs (COMEX).

GRDF démontre depuis plusieurs années qu'elle essaie de respecter ces directives au sein de son Conseil d'Administration et de son COMEX, mais peine encore pour l'ensemble de ses comités de direction en région.



La RE 2020

La dernière déclaration de la Ministre du logement, Emmanuelle Wargon, le 18 février n'est pas faite pour rassurer pleinement la filière gazière du pays. Si le décalage de 6 mois de l'entrée en vigueur de la RE2020 donne un peu d'air à la filière du bâtiment, rien n'a changé en ce qui concerne la place du gaz renouvelable. En effet, il n'y a aucune prise en compte dans le nouveau texte de la RE2020 des gaz renouvelables alors que leur développement est en pleine expansion et que la quantité de production de biométhane sera bien au-delà des quantités prévues par la PPE en 2023. Mais toutes les démonstrations n'ont pas convaincu la Ministre de revoir les seuils de carbone pour le chauffage gaz ! Pour rappel le biométhane est donné à 23,4 g CO₂/kWh alors que le gaz naturel est donné à 227 g CO₂/kWh.

GRDF continue de raccorder sur son réseau un nombre toujours plus important de stations d'injection de biométhane.

Les pouvoirs publics ne partagent pas l'idée selon laquelle à l'horizon 2050, la France aura la capacité de remplacer l'intégralité du gaz naturel consommé aujourd'hui dans le pays par du gaz renouvelable ! Nombre d'études documentées montrent le contraire et à l'aide de la mobilité propre assurée par le biogaz, nous réduirons d'autant la pollution liée aux déplacements.

À ce jour, 24 000 véhicules GNV circulent en France d'après l'AFGNV et les perspectives à l'horizon 2030, affichent 54 000 poids lourds, 7 500 bus ou bennes, 110 000 véhicules utilitaires et environ 850 stations GNV.

Les administrateurs salariés continueront lors des séances du Conseil d'administration de promouvoir notre métier de distributeur de gaz renouvelable au commissaire du Gouvernement qui travaille à la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC).



Bilan financier 2020



Le Conseil d'Administration du 23 février a arrêté les comptes 2020 et l'Assemblée Générale du 13 avril les a approuvés. GRDF a franchi cette année de la Covid-19 en **affichant un bénéfice net positif de 664 millions d'Euros**, ce résultat émanant surtout d'un mouvement comptable sur la reprise de provisions pour renouvellement. En effet, le Conseil a validé au cours de l'année 2020, la prolongation de la durée de vie des branchements en PE post 1980, ce qui permet une reprise de 693 millions d'euros sur l'exercice 2020.

Les administrateurs salariés avaient alerté les membres du Conseil que cette manipulation comptable ne générerait aucun cash pour l'entreprise mais allait sûrement attiser l'appétit de notre actionnaire. Et que le paiement des dividendes se ferait au détriment de nos fonds propres !

L'année précédente a vu également la fin des litiges que GRDF avait avec TOTAL DIRECT ENERGIE et ENI, par le versement d'une indemnité aux fournisseurs de 32 millions d'Euros. La renégociation d'un emprunt auprès d'ENGIE a généré le paiement d'une indemnité de 38 millions d'Euros.

Pour la dernière année, **GRDF va payer 199 millions d'euros à ENGIE au titre du remboursement de la prime d'émission et au titre de notre résultat positif versera un dividende de 252 millions d'Euros.**

Quant à eux, les salariés ont bénéficié au mois de mars du **versement de 3483 Euros brut au titre de la participation.**

Les grands projets ont poursuivi leur déploiement ; Gazpar a marqué le pas lors du premier confinement mais la reprise au second semestre a permis de limiter notre retard. Le changement de gaz dans le Nord de la France est lui entré dans la phase industrialisation, tous les moyens internes et nos prestataires ont passé avec succès la phase pilote. La région Nord-Ouest est désormais aux commandes de ce projet. Côté clientèle, le passage à Epod s'est terminé comme convenu à la fin du mois de mars 2021, ce qui évitera à GRDF de payer la maintenance de cette application, abandonnée aussi par Enedis.

Continuez à prendre bien soin de vous et de vos proches.